

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-26-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 26/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Vote du compte administratif
2025 – Budget SPANC

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	2

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trois mars,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Vincent MARGUET, 5^{ème} vice-président, donne lecture aux conseillers communautaires, après que le Président s'est retiré, du compte administratif 2025 du Budget SPANC de la CCLL qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 41 260,50	G 45 480,00	G-A	4 219,50
	Section d'investissement	B 0,00	H 1 320,00	H-B	1 320,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 13 155,60 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 2 659,78 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 57 075,88	Q= G+H+I+J 46 800,00	=Q-P	-10 275,88

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260303-26-26-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2026

A l'unanimité les membres présents approuvent le compte administratif 2025 du Budget SPANC de la CCLL.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

